



Visite médicale d'emploi pour le travail en institution de la petite enfance (IPE) ou l'accueil familial de jour (AFJ)

Points d'attention destinés au médecin choisi par le/la requérant-e à une autorisation de travailler avec des jeunes enfants ou d'en accueillir.

Vaccinations

La personne qui vous consulte étant susceptible de garder chez elle ou de travailler auprès de très jeunes enfants, encore insuffisamment protégés par la vaccination, il est nécessaire qu'elle soit vaccinée contre la rougeole et la coqueluche, ainsi que la grippe saisonnière. Si elle accueille des enfants à son domicile, il importe que les autres membres de sa famille vivant sous le même toit soient également immunisés contre ces maladies. En cas de refus, elle s'exposerait à :

Pour le personnel des IPE :

- La nécessité d'un traitement prophylactique antibiotique en cas de contact avec un cas de coqueluche ou le port d'un masque au travail pendant 3 semaines
- Une éviction jusqu'à 3 semaines en cas de contact avec la rougeole
-

Pour les AFJ :

- Un refus des parents de leur confier les enfants;
- La nécessité d'un traitement prophylactique antibiotique en cas de contact avec un cas de coqueluche (y compris les membres non vaccinés de leur famille);
- L'impossibilité d'accueillir des enfants pendant les 5 jours qui suivent le début d'un traitement antibiotique en cas de coqueluche avérée;
- L'impossibilité d'accueillir des enfants pendant toute la durée potentielle d'incubation en cas de contact avec un cas de rougeole (soit 3 semaines);
- L'incapacité à accueillir les enfants car trop malade (rougeole, grippe...)

Maladie infectieuse chronique :

- Pas de contre-indications à l'accueil d'enfants;
- Il importe de rendre la personne attentive aux mesures d'hygiène à respecter (maladie transmise par le sang par exemple);
- L'intérêt d'une vaccination contre l'hépatite A (et B), qui passe souvent inaperçue chez le jeune enfant est à discuter pour la propre protection du/de la requérant-e;
- L'importance d'être à jour avec toutes ses vaccinations de base est essentielle.

Tuberculose:

Nous vous rendons attentifs au fait qu'en cas de contact avec un adulte atteint de tuberculose bacillaire, les enfants de moins de 6 ans doivent recevoir d'emblée un traitement prophylactique, la maladie étant susceptible d'apparaître et d'évoluer beaucoup plus rapidement chez eux que chez l'enfant plus grand et chez l'adulte. Ceci est extrêmement lourd et coûteux d'où l'importance d'un **diagnostic précoce** chez les adultes.

Le risque est clairement à évaluer en fonction de l'anamnèse, de la provenance d'un pays à moyenne et forte endémie pour la maladie, des contacts avec des ressortissants de ces pays. **Au moindre doute, un test à l'Interféron est indiqué.** Voir aussi www.tbinfo.ch.

Problème moteur, maladie inflammatoire, ostéo-articulaire, neuropsychologique, oncologique:

En fonction de l'état de santé de la personne requérante, il convient de considérer sa capacité physique et psychique à s'occuper de jeunes enfants et d'en assumer la responsabilité.

Le cas échéant, le nombre et/ou l'âge des enfants accueillis peuvent être restreints par l'autorité de surveillance.

Prendre en compte aussi l'évolution possible d'une éventuelle affection chronique et anticiper les mesures de prise en charge par l'AI.

En cas de traitement avec des médicaments immunosuppresseurs, il convient aussi d'évaluer le risque encouru par la personne du fait de l'exposition accrue à des infections au contact de jeunes enfants.